

Préavis N° 11-2025

Demande de crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour le renouvellement et la modernisation des équipements informatiques (hors scolaire) au sein de l'Association Enfance & Jeunesse

Préavis du Comité de Direction déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse dans sa séance du 3 décembre 2025.

Le présent préavis a pour but de présenter les besoins en vue d'obtenir l'accord pour le renouvellement et la modernisation des équipements informatiques et des installations réseau au sein des structures de l'Association Enfance & Jeunesse.

Ce renouvellement vise à garantir la continuité des services, à améliorer la sécurité des infrastructures numériques et à répondre aux exigences techniques actuelles dans les domaines : préscolaires, parascolaires et administratifs.

1. Préambule

La majorité des ordinateurs PC à remplacer ont été acquis en 2021. À cette époque, le renouvellement progressif des équipements n'avait pas été planifié, notamment en raison de l'absence temporaire d'un-e Spécialiste IT pour assurer le suivi du parc. Aujourd'hui, cette situation conduit à concentrer l'effort de renouvellement et de modernisation, d'autant plus que nous observons de plus en plus de pannes, de dysfonctionnements et d'incompatibilités avec les exigences actuelles.

Par souci de rigueur budgétaire, nous avons négocié les conditions tarifaires auprès de notre fournisseur de matériel informatique, ce qui nous permet de bénéficier de conditions préférentielles et d'obtenir des remises substantielles. De plus, l'ensemble des PC et des téléphones mobiles est désormais préparé et paramétré en interne par le Spécialiste IT, et non plus confié à un prestataire externe. Ces prestations, qui représentaient jusqu'ici un coût significatif, sont ainsi maîtrisées en interne, générant des économies durables pour l'Association.

Les équipements remplacés seront inventoriés et amortis sur 5 ans. Leur remplacement futur sera intégré progressivement dans les budgets annuels afin de garantir une planification rigoureuse et d'éviter tout rattrapage massif.

Enfin, il est important de souligner que le remplacement du matériel ne se fera que lorsque celui-ci ne répondra plus aux normes de sécurité ou que ses performances ne permettront plus d'assurer efficacement l'exécution des tâches essentielles.

2. Situation actuelle

Les équipements informatiques à remplacer datent de 5 ans et plus. Ils ne permettent plus d'assurer un fonctionnement satisfaisant. Plusieurs problèmes concrets ont été relevés :

- Lenteurs importantes dans l'utilisation quotidienne (traitement administratif, applications pédagogiques).
- Problèmes de synchronisation avec les environnements cloud (OneDrive, SharePoint).

- Non-éligibilité de certains postes à la mise à jour vers Windows 11, ce qui génère des failles de sécurité à court terme.
- Antennes WiFi obsolètes qui ne reçoivent plus de mises à jour fonctionnelles depuis 2019.
- Des téléphones fixes s'éteignent de manière inopinée ou nécessitent un redémarrage régulier pour fonctionner.

En règle générale, la durée de vie opérationnelle d'un ordinateur est estimée à environ cinq ans pour un usage professionnel, durée au-delà de laquelle les risques de défaillance ou de non-conformité technique augmentent fortement.

(Citation : « La durée de vie standard du matériel administratif a été allongée à cinq ans » – État de Vaud, 04.03.2024)

3. Besoins

Le remplacement concerne notamment les postes informatiques, écrans, stations d'accueil (dock-in), claviers, souris, la majorité des antennes WiFi devenues obsolètes (16) ainsi que quelques appareils de téléphonie.

Le projet inclut également des équipements réseau liés à l'installation de nouvelles antennes WiFi, ainsi que des équipements de sécurité (firewalls), afin de garantir la protection des infrastructures et d'assurer une cohérence dans le fonctionnement et la gestion du matériel dans l'ensemble des structures.

Il convient de préciser que le montant prévu pour les frais d'installation correspond à des prestations nécessaires de mise en service effectuées par notre partenaire spécialisé en infrastructures réseau ainsi que l'intervention d'un électricien spécialisé. Ces interventions incluent la préparation, le paramétrage, l'intégration et la pose des équipements (firewalls, switches et antennes WiFi) dans notre environnement informatique. Pour des raisons techniques et de garantie, ces étapes doivent être réalisées directement par le prestataire, afin d'assurer la conformité et la validité du support. Une fois les équipements mis en service, la gestion courante (monitoring, mises à jour, suivi) est assurée en collaboration avec le Spécialiste IT de l'Association.

Catégories	Contenu	Montant TTC (CHF)
Matériel informatique	Ordinateurs portables, écrans, stations d'accueil, accessoires divers	30'300.–
Réseau & sécurité	Antennes WiFi, firewalls, switches	29'140.–
Communication & téléphonie	Téléphones fixes, portables, tablettes	2'660.–
Frais d'installation	Imprimantes, antennes WiFi, switches	14'500.–
Divers & imprévus (10% + arrondi)		8'400.–

Total investissement amortissable : CHF 85'000.– TTC

Le montant final sera amorti sur 5 ans comme le prévoit le nouveau règlement sur la comptabilité des communes, l'année successive de la clôture du préavis.

Charges récurrentes

Des charges récurrentes seront intégrées aux prochains budgets.

Garanties

Ce projet garantit :

- Une sécurité accrue grâce à des équipements conformes aux standards actuels.
- La continuité des services pédagogiques, parascolaires et administratifs.
- Une maîtrise budgétaire claire avec amortissement sur 5 ans et planification du renouvellement futur.

Il convient de préciser qu'indépendamment du présent préavis, tout matériel informatique qui viendrait à tomber en panne sera remplacé sans délai, dans une logique d'urgence, afin de garantir la continuité des activités de l'Association.

En conclusion

Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 3 décembre 2025.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis 11-2025 Demande de crédit d'investissement de CHF 85'000.- pour le renouvellement et la modernisation des équipements informatiques (hors scolaire) au sein de l'Association Enfance & Jeunesse.
- D'autoriser le Comité de Direction à utiliser les liquidités courantes et/ou de recourir à l'emprunt pour financer ce mandat.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 27 octobre 2025.

Au nom du Comité de Direction d'Enfance & Jeunesse

Enfance & Jeunesse



Sylvie Mery
Présidente



Isabelle Houmard
Directrice Générale

Annexe 1 – Préavis 11-2025

Tableau de renouvellement

Année	PC	PC - total (CHF)	Écrans	Écrans - total (CHF)	Dock-in	Dock-in - total (CHF)	Antennes WiFi	Antennes WiFi - total (CHF)	Firewalls	Firewalls - total (CHF)	Switch	Switch - total (CHF)	Total annuel (CHF)
2026	27	21'600	9	3'600	20	4'200	16	8'800	5	17'500	5	2'500	58'200
2027	10	8'000	2	800	5	1'050	0	0	0	0	2	1'000	10'850
2028	10	8'000	2	800	5	1'050	0	0	0	0	2	1'000	10'850
2029	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	0	0	2	1'000	12'500
2030	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
2031	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
2032	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
2033	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
2034	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
2035	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
2036	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
2037	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
2038	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
2039	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
2040	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
2041	10	8'000	2	800	5	1'050	3	1'650	1	3'500	2	1'000	16'000
TOTAL (15 ans)	177	141'600	39	15'600	95	19'950	52	30'250	17	59'500	35	17'500	284'400

